

Orléans, le 8 novembre 2023

Objet : Réflexions de l'association LNE sur la gestion de la nappe de Beauce

Madame la Présidente,

Bien que ne faisant pas partie de la Commission Locale de l'Eau, faute de représentants, du SAGE de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés, notre association reste sensible à la problématique de la gestion de l'eau dans le département du Loiret, et c'est à ce titre que nous souhaitons vous faire part de nos réflexions en relation plus particulièrement avec la nappe de Beauce.

Nous connaissons, cette année, une période exceptionnelle marquée par le changement climatique : l'été 2023 a été le plus chaud jamais mesuré dans le monde, selon l'observatoire européen Copernicus, et les températures relevées au mois de septembre et en ce début octobre ont battu de nouveaux records. Nous avons également vécu, l'hiver passé, une « sécheresse hivernale » qui a eu un impact négatif sur le débit des cours d'eau et la réalimentation des nappes souterraines.

Dans le département du Loiret, les ressources en eau subissent de nombreuses pressions :

- la nappe de Beauce est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) en raison d'une exploitation excessive de la ressource,
- ce territoire est couvert par un zonage «Zone vulnérable » aux nitrates d'origine agricole,
- la pollution par les pesticides a amené la fermeture de plusieurs captages pour l'eau potable et des traitements concernant les eaux brutes sont souvent nécessaires pour fournir une eau réglementairement de bonne qualité aux consommateurs,
- le drainage des terres agricoles dans le Gâtinais et l'aménagement des cours d'eau ont provoqué leur artificialisation et la disparition de zones humides,
- l'implantation de plusieurs plates-formes logistiques a entraîné une artificialisation des sols qui nuit à la réalimentation de la nappe de Beauce.

Le « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau » présenté fin mars par le Président de la république contient plusieurs mesures qui pourraient favoriser une évolution de la politique de gestion de l'eau portée par le SAGE à partir de quatre orientations :

- Organiser la sobriété pour toutes les filières économiques,
- Optimiser la disponibilité de la ressource,
- Préserver la qualité de l'eau,
- Tenir les engagements.

Nous pensons que ces orientations doivent contribuer à la réflexion de la Commission Locale de l'Eau sur la construction de la feuille de route de la gouvernance de l'eau à l'horizon 2030 lancée en mai 2023.

Organiser la sobriété pour toutes les filières économiques

En ce qui concerne les autorisations de prélèvement, le Plan d'action affirme la nécessité d'encourager les pratiques agricoles économes en eau et l'émergence de filières peu consommatrices d'eau.

Nous souhaiterions qu'une trajectoire de réduction des prélèvements soit adoptée dans le territoire du SAGE Nappe de Beauce et du PTGE Puiseaux-Vernisson.

Optimiser la disponibilité de la ressource

La valorisation des eaux non conventionnelles est présentée comme une piste prometteuse à condition que ces rejets ne soient pas nécessaires au maintien d'un débit pour un cours d'eau.

Nous sommes très attentifs à la préservation des zones humides et à leur restauration. En tant que membre du Comité de Pilotage du PTGE, nous suivons la mise en œuvre des actions définies dans ce cadre.

Nous sommes convaincus qu'elles peuvent servir d'exemple pour les autres territoires de la nappe de Beauce.

Préserver la qualité

Dans le périmètre du SAGE, plusieurs communes distribuent des eaux dont la qualité n'est pas conforme à la réglementation.

Nous souhaiterions que des programmes soient mis en œuvre dans les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) pour limiter la pollution des nappes souterraines par les pesticides.

Compte-tenu de la mise en évidence de polluants non détectés jusqu'alors, nous sommes également favorables à des recherches concernant la présence de ces molécules dans l'eau potable.

Tenir les engagements

Le Plan d'action prévoit un compte-rendu régulier de la mise en œuvre des mesures dans le cadre du Comité national de l'eau.

Au niveau local, nous demandons que la CLE assure un suivi régulier de la réalisation des mesures définies et que des actions correctrices soient décidées en cas de non atteinte des indicateurs arrêtés.

Il nous paraissait intéressant de vous communiquer nos réflexions sur ce sujet.

La préservation de la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique est un sujet majeur pour les années à venir et notre association souhaiterait que nos propositions puissent se retrouver dans la feuille de route de la gouvernance de l'eau à l'horizon 2030.

Espérant avoir contribué à une approche partagée de la situation, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à ma considération distinguée.

Véronique Brousse, co-Présidente
Pour le C A de Loiret Nature Environnement

